

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 7 juillet 2015 à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, François Labossière, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette première période de questions.

2015-07-314 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 7 juillet 2015.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon
 appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé
 et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2015, tel que préparé, à savoir :

- 1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2015**
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1** Autorisations diverses aux organisateurs des samedis urbains pour la tenue d'une animation de rue
 - 5.2** Autorisations diverses à l'organisme Rodéo Valleyfield pour la tenue d'une sortie en mini-cortège
- 6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1** Nomination au poste de commis à la bibliothèque Armand-Frappier au Service récréatif et communautaire
 - 6.2** Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 14 juin au 4 juillet 2015

7. SERVICE DU GREFFE

- 7.1 Autorisation de numérisation des contrats de la municipalité
- 7.2 Nomination d'un maire suppléant

8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

- 8.1 Approbation du registre des chèques émis numéros 80854 à 81148 totalisant 2 995 284,28 \$ et du registre des paiements Internet numéros 851 à 883 totalisant 1 443 653,09 \$
- 8.2 Dépôt du rapport budgétaire au 29 juin 2015

9. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Affectation de surplus 2014
- 9.2 Autorisations diverses au Club des corvettes pour la tenue d'une exposition de voitures antiques
- 9.3 Autorisations diverses à la Garderie Porculus pour la tenue d'une fête d'enfants
- 9.4 Autorisations diverses et protocole d'entente avec le Centre d'excellence d'eau vive de Valleyfield (CEEVV) pour la tenue du Championnat canadien de canoë-polo
- 9.5 Autorisations diverses au Festival des Arts Visuels de Salaberry-de-Valleyfield pour la tenue de cet événement
- 9.6 Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
- 9.7 Octroi d'une bourse à Fiona Lam à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 9.8 Octroi d'une bourse à Heidi Roussin à titre de soutien financier à l'élite sportive

10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 10.1 Approbation de travaux additionnels dans le cadre de la réfection d'asphaltage de la rue Sainte-Cécile
- 10.2 Approbation de travaux additionnels dans le cadre du réaménagement des intersections de l'autoroute 530 et de rues connexes
- 10.3 Mandat au Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent pour l'étude du potentiel de compensation de l'habitat du poisson de la rivière Saint-Charles

11. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 75, rue Virginie afin de permettre l'aménagement de 74 cases de stationnement et réponse à cette demande
- 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 552, rue Leduc afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du futur 613, terrasse des Riverains afin de permettre la création d'un nouveau lot bâtissable et d'autoriser la marge avant maximale pour l'habitation à construire sur ce nouveau lot et réponse à cette demande
- 11.4 Réponse à la demande pour la transformation de la façade du commerce au 197, rue Victoria en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.5 Réponse à la demande pour l'installation d'un abri pour la terrasse en cour avant et d'un abri pour la porte d'entrée, pour le remplacement d'une enseigne et le remplacement des portes d'entrée principales du bâtiment au 57, rue Dufferin en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.6 Vente d'une partie de l'emprise de la rue Émard à madame Carole Leroux et monsieur Réal Goudreau

12. APPELS D'OFFRES

- 12.1 Appel d'offres 2015-29 : nettoyage et entretien du cours d'eau Marcheterre
- 12.2 Appel d'offres 2015-30 : services professionnels d'ingénierie dans le cadre de la réfection du réseau d'aqueduc de diverses rues par technique de chemisage
- 12.3 Appel d'offres 2015-31: réfection du réseau d'aqueduc de diverses rues par technique de chemisage
- 12.4 Appel d'offres 2015-32 : déblocage et inspection des branchements d'égouts publics-privés 2015-2016
- 12.5 Appel d'offres 2015-35 : services professionnels pour l'audit des états financiers 2015 à 2017
- 12.6 Appel d'offres 2015-36 : entretien du réseau d'éclairage public

13. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 13.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 209-07 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation
- 13.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 286 décrétant des travaux d'entretien de la coulée Marcheterre (Petit Marcheterre) et ses branches
- 13.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 299 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
- 13.4 Lecture et adoption du Règlement 300 concernant la gestion des eaux pluviales

14. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 14.1 Avis de motion pour un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'aménagement et de construction d'un mur anti-bruit
- 14.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 301

15. RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 15.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 150-16 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

16. DIVERS

- 16.1 Autorisation aux membres du conseil pour assister au souper des Régates
- 16.2 Demande d'appui au projet de révision de la Loi sur le tabac
- 16.3 Demande d'interdiction des microbilles de plastique dans les produits de soins personnels et produits nettoyants
- 16.4 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par la Fondation du Centre jeunesse de la Montérégie

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2015-07-315 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2015

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2015 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 2 juillet 2015;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2015, selon sa teneur.

ADOPTÉ

2015-07-316 AUTORISATIONS DIVERSES AUX ORGANISATEURS DES SAMEDIS URBAINS POUR LA TENUE D'UNE ANIMATION DE RUE

ATTENDU QUE les organisateurs des samedis urbains tiendront, les samedis 1^{er}, 8 et 15 août 2015, une animation de rue visant la clientèle familiale et grand public de 7 à 77 ans plutôt que jeunes enfants;

VU la recommandation du directeur général d'autoriser la tenue de cette activité;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'autoriser la tenue de l'activité d'animation de rue dans le cadre des samedis urbains qui se tiendra les 1^{er}, 8 et 15 août 2015, selon les conditions inscrites dans le rapport préparé par le directeur général;

D'autoriser la vente de boisson alcoolisée par l'organisme Productions Orpheus, organisme à but non lucratif voué au développement et à la diffusion culturelle de l'évènement;

D'autoriser la fermeture de la rue Nicholson et la mobilisation pertinente, les samedis 1^{er}, 8 et 15 août 2015, à partir de 10 h, et la démobilitation à compter de 18 h 30;

DE prévoir la signalisation appropriée pour la déviation ainsi que les panneaux de défense de stationner la veille de l'évènement sur la rue Nicholson;

D'autoriser les commerçants de la rue Victoria, entre la rue du Centenaire et la ruelle Tessier, ainsi que de la rue Nicholson, entre les rues Victoria et Sainte-Cécile, à sortir sur le trottoir s'ils le désirent à cette même occasion;

D'autoriser également le remorquage des voitures, aux frais du propriétaire, le cas échéant.

ADOPTÉ

2015-07-317 AUTORISATIONS DIVERSES À L'ORGANISME RODÉO VALLEYFIELD POUR LA TENUE D'UNE SORTIE EN MINI-CORTÈGE

VU la demande de Rodéo Valleyfield pour la tenue d'un mini-cortège avec un « chuckwagon » et potentiellement deux (2) cavalières, le 8 août 2015;

ATTENDU QUE cette activité se déroulera du centre-ville (rue Nicholson) jusqu'au parc Marcil et ouvrira en quelque sorte l'évènement à leur arrivée sur le site et sera une façon de faire un lien entre cet évènement et le cœur commercial et animé du centre-ville;

VU la recommandation du directeur général d'autoriser la tenue de cette activité;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'autoriser Rodéo Valleyfield à tenir un mini-cortège avec « chuckwagon », le 8 août 2015, du centre-ville (rue Nicholson) jusqu'au parc Marcil;

D'autoriser que les chevaux et les véhicules concernés puissent circuler sur la voie publique, de la rue Victoria jusqu'au parc Marcil, à la condition qu'ils soient précédés et suivis d'un véhicule de sécurité.

ADOPTÉ

2015-07-318 NOMINATION AU POSTE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE ARMAND-FRAPPYER AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une commis à la bibliothèque Armand-Frappier, poste permanent à temps partiel, au Service récréatif et communautaire, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE nommer M^{me} Manon Taillefer au poste de commis à la bibliothèque Armand-Frappier, poste permanent à temps partiel, au Service récréatif et communautaire;

QUE la date d'entrée en fonction de M^{me} Taillefer à ce poste soit prévue le 9 juillet 2015;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M^{me} Taillefer soient celles prévues à la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2015-07-319 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 14 JUIN AU 4 JUILLET 2015

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 14 juin au 4 juillet 2015;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en juin 2015 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 14 juin au 4 juillet 2015.

ADOPTÉ

2015-07-320 AUTORISATION DE NUMÉRISATION DES CONTRATS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE, dans le but de rendre disponibles les documents déposés au Service du greffe de la municipalité à son personnel et d'économiser de l'espace de rangement pour les rendre disponibles à des fins plus appropriées, le Service du greffe désire procéder à la numérisation des dossiers de contrats municipaux;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier de mandater les personnes requises pour effectuer ce travail, ce qui permettra de détruire par la suite les documents ainsi reproduits en format numérique;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'autoriser M^{mes} Suzanne Rochette et Micheline Lussier et MM. Alain Gagnon et Vincent-Olivier Ménard pour la numérisation des dossiers de contrats de la municipalité;

D'approuver la procédure/déclaration de numérisation des documents précités telle que déposée devant ce conseil.

ADOPTÉ

2015-07-321 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

DE désigner M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} août au 31 octobre 2015;

DE désigner M. Pomerleau pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'il puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités;

DE désigner M. Pomerleau comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4^e alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste;

D'assumer les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

2015-07-322 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS NUMÉROS 80854 À 81148 TOTALISANT 2 995 284,28 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET NUMÉROS 851 À 883 TOTALISANT 1 443 653,09 \$

Le registre des chèques numéros 80854 à 81148 et le registre des paiements Internet numéros 851 à 883 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'approuver les comptes inscrits au registre des chèques émis numéros 80854 à 81148 totalisant 2 995 284,28 \$ et au registre des paiements Internet numéros 851 à 883 totalisant 1 443 653,09 \$, et d'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 29 JUIN 2015

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport budgétaire au 29 juin 2015 est déposé devant ce conseil.

2015-07-323 AFFECTATION DE SURPLUS 2014

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser l'affectation de surplus au 31 décembre 2014;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'autoriser l'affectation des sommes ci-après mentionnées aux activités de fonctionnement de l'année 2015, à savoir :

AFFECTATION DES SURPLUS 2014		
OBJET	MONTANT	POSTE BUDGÉTAIRE
Entente par protocole patinoire Gault	15 000 \$	02-701-30-516
Coût en lien avec l'aménagement patinoire Gault	10 000 \$	02-701-30-516
Programme d'accompagnement des 13 ans	8 000 \$	02-590-01-974
Déménagement des organismes	10 000 \$	02-702-90-972
Réaménagement électrique et anneau équestre	10 000 \$	02-701-51-526
Aménagement de délimitation berge parc Marcil	10 000 \$	02-701-50-521
Aménagement de glissade parc Delpha-Sauvé	15 000 \$	02-701-30-516
Tournoi de pêche Berkley B1	10 000 \$	02-701-90-971
Sous-total	88 000 \$	

ADOPTÉ

2015-07-324

AUTORISATIONS DIVERSES AU CLUB DES CORVETTES POUR LA TENUE D'UNE EXPOSITION DE VOITURES ANTIQUES

ATTENDU QUE l'organisme *Club des corvettes* désire tenir une exposition de voitures antiques au parc Delpha-Sauvé, le 6 septembre 2015;

ATTENDU QUE la tenue de cet évènement sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield fournit aux amateurs et collectionneurs de la région une occasion de promouvoir leur loisir et constitue une attraction ayant des retombées touristiques et économiques;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'autoriser l'organisme *Club des corvettes* à tenir une exposition de voitures antiques, le 6 septembre 2015, dans le stationnement du parc Delpha-Sauvé et à l'intérieur du parc Delpha-Sauvé, selon les conditions mentionnées dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

D'autoriser la fermeture et l'utilisation du stationnement du parc Delpha-Sauvé pour la tenue de l'activité, le 6 septembre 2015, entre 7 h et 18 h 30, afin de placer les différents véhicules antiques en exposition;

D'autoriser la vente et la consommation de bière sur le site de l'activité, le 6 septembre 2015, entre 7 h et 18 h 30, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité;
- que ledit organisme s'engage à ne pas promouvoir ni vendre toute forme de boisson énergisante sur le site durant l'activité;
- que le promoteur de l'activité s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de l'activité;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

D'exiger l'organisme à fournir une assurance responsabilité civile générale d'au moins 2 millions de dollars pour la tenue de cette activité et que la Ville soit ajoutée comme assurée additionnelle;

QUE le Service récréatif et communautaire offre le soutien technique nécessaire à la tenue de l'activité.

ADOPTÉ

2015-07-325 AUTORISATIONS DIVERSES À LA GARDERIE PORCULUS POUR LA TENUE D'UNE FÊTE D'ENFANTS

VU la demande formulée par M^{me} Kathy Landry de la Garderie Porculus relative à la tenue d'une fête d'enfants, le 25 août 2015;

ATTENDU QUE l'école Sainte-Agnès est fermée à cette date;

ATTENDU QUE les citoyens habitant cette rue continuent d'avoir accès à leur propriété;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
 appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
 et résolu

D'autoriser la Garderie Porculus à utiliser et à fermer partiellement la rue Perreault sur une longueur de 75 pieds environ, face au 47 de la rue Perreault, dans le cadre d'une fête d'enfants qui se tiendra le 25 août 2015 de 8 h 30 à 16 h 30, activité reportée au 26 août 2015 en cas de pluie;

D'autoriser la mise en place de la signalisation nécessaire à la fermeture partielle de la rue mentionnée plus haut.

ADOPTÉ

2015-07-326 AUTORISATIONS DIVERSES ET PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE D'EXCELLENCE D'EAU VIVE DE VALLEYFIELD (CEEVV) POUR LA TENUE DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE CANOË-POLO

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le Centre d'excellence d'eau vive de Valleyfield (CEEVV) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi d'une aide en ressources

humaines et matérielles dans le cadre de la présentation du Championnat canadien de canoë-polo sur le territoire de la municipalité;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'autoriser la tenue de l'activité Championnat canadien de canoë-polo qui se tiendra du 24 au 26 juillet 2015 et d'interdire le stationnement des véhicules selon l'horaire et les conditions mentionnés dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire déposé devant ce conseil;

D'accorder l'autorité nécessaire aux préposés aux stationnements afin qu'ils soient aptes à faire remorquer les véhicules en vertu de l'article 17 du Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330) et à faire appliquer intégralement la présente;

D'autoriser la vente et la consommation de boisson alcoolisée aux abords de l'ancien Canal, les 24, 25 et 26 juillet 2015, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et recyclables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités;
- qu'aucune boisson de type « boisson énergisante » ne soit vendue sur le site;
- que le promoteur s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

DE conclure un protocole d'entente avec le Centre d'excellence d'eau vive de Valleyfield (CEEVV) relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre de la présentation du Championnat canadien de canoë-polo sur le territoire de la municipalité;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-07-327 AUTORISATIONS DIVERSES AU FESTIVAL DES ARTS VISUELS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR LA TENUE DE CET ÉVÈNEMENT

ATTENDU QUE l'organisme Festival des Arts Visuels de Salaberry-de-Valleyfield désire tenir un évènement afin de soutenir les artistes œuvrant dans les disciplines des arts visuels dans le stationnement du parc Delpha-Sauvé, les 31 juillet, 1^{er} et 2 août 2015;

CONSIDÉRANT les retombées économiques et la visibilité dont bénéficiera la Ville de Salaberry-de-Valleyfield par la tenue de cet évènement;

CONSIDÉRANT l'implication et l'intérêt de la Ville dans le développement de la culture à Salaberry-de-Valleyfield, entre autres par l'adoption de sa politique culturelle, le 19 août 2008;

CONSIDÉRANT le travail consciencieux du comité organisateur du Festival des Arts Visuels de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'autoriser l'organisme Festival des Arts Visuels de Salaberry-de-Valleyfield à tenir un évènement attractif afin de soutenir les artistes œuvrant dans les disciplines des arts visuels dans le stationnement du parc Delpha-Sauvé, les 31 juillet, 1^{er} et 2 août 2015, selon les conditions mentionnées dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

D'autoriser la fermeture du stationnement du parc Delpha-Sauvé et y interdire le stationnement, du 31 juillet 2015, 18 h, au 2 août 2015, 18 h;

D'autoriser la vente et la consommation de boisson alcoolisée dans le parc Delpha-Sauvé, les 31 juillet, 1^{er} et 2 août 2015, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et recyclables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités;
- qu'aucune boisson de type « énergisante » ne soit vendue sur le site durant la durée de l'activité;
- que l'organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de l'activité;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

D'accorder audit organisme une aide financière de 8 000 \$ pour la tenue de cette activité.

ADOPTÉ

2015-07-328

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

ATTENDU QUE la bibliothèque Armand-Frappier a comme mission d'informer, de divertir et de répondre aux demandes d'information de la population campivallensienne;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a augmenté sensiblement ses budgets d'achat de documents au cours des dernières années;

ATTENDU QUE l'aide du ministère de la Culture et des Communications représente annuellement environ 50 % du budget global d'achat de documents et que cette aide est essentielle à la municipalité pour maintenir le niveau de qualité de la collection de la bibliothèque Armand-Frappier;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du

programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'autoriser la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme relatif à l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

DE désigner M. André Grenier, bibliothécaire au Service récréatif et communautaire, à titre de mandataire aux fins de ce projet;

D'autoriser M. Grenier, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la présente.

ADOPTÉ

2015-07-329 OCTROI D'UNE BOURSE À FIONA LAM À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive;

ATTENDU QUE Fiona Lam, athlète sportive dans la discipline du patinage artistique, satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de soutien financier à l'élite sportive;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'octroyer à l'athlète sportive Fiona Lam, dans la discipline du patinage artistique, une bourse de 200 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation au Championnat STAR/Michel-Proulx qui a eu lieu à Saint-Jean-sur-Richelieu, du 27 au 29 mars 2105.

ADOPTÉ

2015-07-330 OCTROI D'UNE BOURSE À HEIDI ROUSSIN À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive;

ATTENDU QUE Heidi Roussin, athlète sportive dans la discipline du ski alpin, satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de soutien financier à l'élite sportive;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'octroyer à l'athlète sportive Heidi Roussin, dans la discipline du ski alpin, une bourse de 300 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation comme membre de l'équipe du Québec au Championnat canadien junior U18 qui a eu lieu à Nakiska, en Alberta, du 24 au 27 février 2015.

ADOPTÉ

2015-07-331 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION D'ASPHALTAGE DE LA RUE SAINTE-CÉCILE

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la réfection d'asphaltage de la rue Sainte-Cécile;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'approuver les travaux additionnels dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-ING-14 octroyé à la Compagnie Meloche inc. pour des travaux d'asphaltage de la rue Sainte-Cécile, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur du Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 15 830,51 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2015-07-332 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DES INTERSECTIONS DE L'AUTOROUTE 530 ET DE RUES CONNEXES

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour le réaménagement des intersections de l'autoroute 530 et de rues connexes;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'approuver les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2014-21 octroyé à la compagnie Excavation Loiselle inc. pour le réaménagement des intersections de l'autoroute 530 et de rues connexes, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 283 074,66 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2015-07-333 MANDAT AU COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DU HAUT-SAINTE-LAURENT POUR L'ÉTUDE DU POTENTIEL DE COMPENSATION DE L'HABITAT DU POISSON DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie relative à l'octroi d'un mandat à une firme de spécialistes en environnement afin de réaliser une étude du potentiel de compensation de l'habitat du poisson dans la rivière Saint-Charles;

VU l'offre de service du Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'autoriser le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent pour une étude du potentiel de compensation de l'habitat du poisson dans la rivière Saint-Charles, pour la somme de 58 375,08 \$, taxes en sus, le tout tel que plus amplement décrit à l'offre de service déposée devant ce conseil;

ADOPTÉ

2015-07-334 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 75, RUE VIRGINIE AFIN DE PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT DE 74 CASES DE STATIONNEMENT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Pascal Brodeur a formulé, pour et au nom du Club de gymnastique CampiAgile, a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 593 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour permettre l'aménagement de 74 cases de stationnement pour le bâtiment situé au 75, rue Virginie;

VU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE refuser la demande de dérogation mineure DM2015-034 pour le lot 3 593 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 75, rue Virginie, demande formulée par M. Pascal Brodeur, pour et au nom du Club de gymnastique CampiAgile, pour permettre l'aménagement de 74 cases de stationnement, alors que l'article 9.2.8.2 du Règlement 150 concernant le zonage en exige 85 pour la superficie de l'usage exercé sur cette propriété, soit une réduction de 11 cases par rapport à la norme.

ADOPTÉ

2015-07-335 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 552, RUE LEDUC AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Yvon Vinet, notaire, a formulé, pour et au nom de M^{me} Hélène Ferland, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 595 523 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation du bâtiment principal existant situé au 552, rue Leduc, avec une marge avant de 7,44 mètres du côté de la rue Hamel;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2015-0035 pour le lot 3 595 523 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 552, rue Leduc, demande formulée par M^e Yvon Vinet, notaire, pour et au nom de M^{me} Hélène Ferland, pour l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge avant de 7,44 mètres du côté de la rue Hamel, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge de recul minimale de 7,5 mètres du côté de chaque rue dans la zone C-177.

ADOPTÉ

2015-07-336 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU FUTUR 613, TERRASSE DES RIVERAINS AFIN DE PERMETTRE LA CRÉATION D'UN NOUVEAU LOT BÂTISSABLE ET D'AUTORISER LA MARGE AVANT MAXIMALE POUR L'HABITATION À CONSTRUIRE SUR CE NOUVEAU LOT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

M. le conseiller Jean-Marc Rochon déclare son intérêt dans le dossier soumis et ne participe ni aux délibérations ni à la décision du conseil sur ledit dossier.

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Julie Allard a formulé une demande de dérogation mineure pour les parties de lots 3 245 045 et 5 140 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour permettre la création d'un nouveau lot bâtissable à partir d'une partie du lot 5 140 244 et d'une partie du lot 3 245 045 avec un frontage de 14,68 mètres au futur 613, terrasse des Riverains, ainsi que pour autoriser une marge avant maximale de 28 mètres pour l'habitation à construire sur le nouveau lot vacant;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2015-0023 pour les parties de lots 3 245 045 et 5 140 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au futur 613, terrasse des Riverains, demande formulée par M^{me} Julie Allard, pour la création d'un nouveau lot bâtissable à partir d'une partie du lot 5 140 244 et d'une partie du lot 3 245 045 avec un frontage de 14,68 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une largeur frontale minimale de lot de 20 mètres dans la zone H-108, et pour une marge avant maximale de 28 mètres pour l'habitation à construire sur le nouveau lot vacant, alors que l'article 6.1.5 du Règlement 150 concernant le zonage permet un recul maximal de 5,5 mètres dans la zone H-108, ainsi que leur maintien pour toute la durée de leur existence, conformément au plan de la minute 4577 préparé par l'arpenteur-géomètre Éric Coulombe, en date du 10 juin 2015;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2015-07-337 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA TRANSFORMATION DE LA FAÇADE DU COMMERCE AU 197, RUE VICTORIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 4 517 404 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Manon Brisebois pour la transformation de la façade du commerce « Janine Gareau Boutique » situé au 197, rue Victoria, par le remplacement de l'enseigne murale;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'accepter la demande PIIA2015-0037 formulée pour le lot 4 517 404 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Manon Brisebois, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la transformation de la façade du commerce « Janine Gareau Boutique » situé au 197, rue Victoria, par le remplacement de l'enseigne murale.

ADOPTÉ

2015-07-338 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI POUR LA TERRASSE EN COUR AVANT ET D'UN ABRI POUR LA PORTE D'ENTRÉE, POUR LE REMPLACEMENT D'UNE ENSEIGNE ET LE REMPLACEMENT DES PORTES D'ENTRÉE PRINCIPALE DU BÂTIMENT AU 57, RUE DUFFERIN EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 247 615 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par Gestion André Vinet inc. pour l'installation d'un abri pour la terrasse en cour avant et d'un abri pour la porte d'entrée, pour le remplacement d'une enseigne et le remplacement des portes d'entrée principales du bâtiment situé au 57, rue Dufferin;

VU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

DE refuser la demande PIIA2015-0036 formulée pour le lot 3 247 615 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par Gestion André Vinet inc., demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'installation d'un abri pour la terrasse en cour avant et d'un abri pour la porte d'entrée, pour le remplacement d'une enseigne, pour le remplacement des fenêtres au sous-sol et le remplacement des portes d'entrée principale du bâtiment situé au 57, rue Dufferin.

ADOPTÉ

2015-07-339 VENTE D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE DE LA RUE ÉMARD À MADAME CAROLE LEROUX ET MONSIEUR RÉAL GOUDREAU

VU la demande d'acquisition d'une partie du lot 3 248 375 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur la rue Émard, formulée par M^{me} Carole Leroux et M. Réal Goudreau;

VU la recommandation favorable du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente dudit lot;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

DE convenir de vendre à M^{me} Carole Leroux et M. Réal Goudreau une partie du lot 3 248 375 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie approximative de 150 mètres carrés, pour la somme d'environ 5 620 \$, taxes en sus;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par M^{me} Carole Leroux et M. Réal Goudreau;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente relatif à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-07-340 APPEL D'OFFRES 2015-29 : NETTOYAGE ET ENTRETIEN DU COURS D'EAU MARCHETERRE

À la suite de l'appel d'offres 2015-29 relatif au nettoyage et à l'entretien du cours d'eau Marcheterre, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Entreprises CJRM inc.	55 576,44 \$
Béton Laurier inc.	65 521,38 \$
SaHo Construction inc.	157 626,13 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises CJRM inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'accorder aux Entreprises CJRM inc. un contrat pour le nettoyage et l'entretien du cours d'eau Marcheterre, pour la somme de 55 576,44 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-29.

ADOPTÉ

2015-07-341 APPEL D'OFFRES 2015-30 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE DIVERSES RUES PAR TECHNIQUE DE CHEMISAGE

À la suite de l'appel d'offres 2015-30 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection du réseau d'aqueduc de diverses rues par technique de chemisage, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

8558736 Canada inc. (GAME Consultants)	131 014,01 \$
--	---------------

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'ingénieurs 8558736 Canada inc. (GAME Consultants);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à la firme 8558736 Canada inc. (GAME Consultants) un contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection du réseau d'aqueduc de diverses rues par technique de chemisage, pour la somme de 131 014,01 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-30;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 298 décrétant divers travaux de réfection du réseau d'eau potable dans le cadre de l'an 1 du programme de chemisage des conduites d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 2 760 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2015-07-342 APPEL D'OFFRES 2015-31: RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE DIVERSES RUES PAR TECHNIQUE DE CHEMISAGE

À la suite de l'appel d'offres 2015-31 relatif à la réfection du réseau d'aqueduc de diverses rues par technique de chemisage, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Sanexen Services Environnementaux inc.	2 141 984,25 \$
Aquarehab (Canada) inc.	2 236 108,53 \$
Réhabilitation DU O inc.	2 447 000,00 \$
Ali Construction inc.	2 496 637,00 \$

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Sanexen Services Environnementaux inc.;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'accorder à la compagnie Sanexen Services Environnementaux inc. un contrat pour la réfection du réseau d'aqueduc de diverses rues par technique de chemisage, pour la somme de 2 141 984,25 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-31;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 298 décrétant divers travaux de réfection du réseau d'eau potable dans le cadre de l'an 1 du programme de chemisage des conduites d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 2 760 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2015-07-343 APPEL D'OFFRES 2015-32 : DÉBLOCAGE ET INSPECTION DES BRANCHEMENTS D'ÉGOUTS PUBLICS-PRIVÉS 2015-2016

À la suite de l'appel d'offres 2015-32 relatif à des travaux d'experts en déblocage et inspection des branchements d'égouts publics-privés lors de besoins urgents, pour une période de 17 mois, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Dassyloi inc.	77 010,26 \$
Gainex inc.	91 451,12 \$
Kelly Sani-Vac inc.	97 864,42 \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Dassyloi inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à l'entreprise Dassyloi inc. un contrat relatif à des travaux d'experts en déblocage et inspection des branchements d'égouts publics-privés lors de besoins urgents, pour une période de 17 mois, débutant à l'octroi de ce contrat par le conseil municipal, pour la somme totale de 77 010,26 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-32.

ADOPTÉ

2015-07-344 APPEL D'OFFRES 2015-35 : SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2015 À 2017

À la suite de l'appel d'offres 2015-35 relatif à la fourniture de services professionnels pour l'audit des états financiers, pour les années 2015, 2016 et 2017, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. 163 839,38 \$

VU la recommandation de la coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'accorder à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. un contrat pour les services professionnels pour l'audit des états financiers, pour les années 2015, 2016 et 2017, pour la somme totale de 163 839,38 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-35;

D'autoriser un transfert budgétaire de 1 861 \$ du poste budgétaire 02-190-04-999 au poste budgétaire 02-130-02-413.

ADOPTÉ

2015-07-345 APPEL D'OFFRES 2015-36 : ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

À la suite de l'appel d'offres 2015-36 relatif à l'entretien du réseau d'éclairage public, pour une période de deux (2) ans, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

SGM Maintenance inc. 279 322,56 \$
Technivolt Électricité inc. 297 854,24 \$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée 379 199,05 \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie SGM Maintenance inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'accorder à la compagnie SGM Maintenance inc. un contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public, pour une période de deux (2) ans, soit du 8 juillet 2015 au 7 juillet 2017, pour la somme totale de 279 322,56 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-36.

ADOPTÉ

2015-07-346 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 209-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209 RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION

ATTENDU QU'une copie du Règlement 209-07 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est appuyé proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'adopter le Règlement 209-07 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.

ADOPTÉ

2015-07-347 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 286 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA COULÉE MARCHETERRE (PETIT MARCHETERRE) ET SES BRANCHES

ATTENDU QU'une copie du Règlement 286 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'adopter le Règlement 286 décrétant des travaux d'entretien de la coulée Marcheterre (Petit Marcheterre) et ses branches.

D'autoriser une affectation de 55 000 \$ à même le surplus réservé aux fins de rénovations d'infrastructures.

ADOPTÉ

2015-07-348 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 299 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

ATTENDU QU'une copie du Règlement 299 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
 appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
 et résolu

D'adopter le Règlement 299 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

ADOPTÉ

2015-07-349 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 300 CONCERNANT LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le greffier procède à la lecture du Règlement 300.

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
 et résolu

D'adopter le Règlement 300 concernant la gestion des eaux pluviales.

ADOPTÉ

A-2015-07-017 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION D'UN ÉCRAN ANTI-BRUIT

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'aménagement et de construction d'un écran anti-bruit ainsi qu'un emprunt afin de pourvoir au paiement desdits travaux.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE
RÈGLEMENT 301**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 2 juillet 2015, sur le Règlement 301 décrétant des travaux d'asphaltage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 995 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**2015-07-350 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 150-16 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES
ZONES ET NORMES**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 150-16 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'adopter le Règlement 150-16 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

**2015-07-351 AUTORISATION AUX MEMBRES DU CONSEIL POUR ASSISTER AU SOUPER
DES RÉGATES**

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'autoriser les membres du conseil municipal à assister au souper des régates qui se tiendra le 10 juillet 2015;

D'assumer les dépenses afférentes à cette activité jusqu'à concurrence de 1 500 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2015-07-352 DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

ATTENDU la déclaration de M^{me} Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'exprimer son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

D'inviter le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉ

2015-07-353 DEMANDE D'INTERDICTION DES MICROBILLES DE PLASTIQUE DANS LES PRODUITS DE SOINS PERSONNELS ET PRODUITS NETTOYANTS

ATTENDU QUE les Grands Lacs et le Saint-Laurent représentent environ 20 % de l'approvisionnement mondial en eau douce de surface et en eau potable pour plus de 40 millions de citoyens du Canada et des États-Unis;

ATTENDU QUE des études menées dans les océans ont montré que les microplastiques peuvent être assimilés par la faune aquatique et que des microplastiques ont été découverts dans les sédiments du fleuve Saint-Laurent à 10 endroits différents, dont un endroit où la concentration en microbilles de plastique dépassait 1 000 microbilles par litre de sédiments;

ATTENDU QUE plusieurs produits, notamment des produits de soins personnels et des produits d'entretien ménager, contiennent des microbilles de plastique d'un diamètre de moins de 0,5 mm qui agissent, entre autres, comme exfoliant ou abrasif;

ATTENDU QU'il existe d'autres exfoliants et abrasifs, tels que l'avoine et le sel;

ATTENDU QUE dès octobre 2013, les maires canadiens et américains de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, dont la Ville de Montréal fait partie, se sont adressés aux gouvernements et aux grands leaders de la production de microplastiques pour sonner l'alerte quant au danger qu'ils représentent pour les ressources en eau;

ATTENDU QUE la Chambre des communes du Canada a adopté une motion, le 24 mars 2015, demandant d'inclure les microbilles de plastique à la liste des substances toxiques (*Loi canadienne sur la protection de l'environnement*) et qu'Environnement Canada effectue présentement une revue de la littérature scientifique sur ce produit dans le but de répondre à la demande de la Chambre des communes;

ATTENDU QUE l'état américain de l'Illinois a approuvé, en juin 2014, une loi interdisant la vente de produits cosmétiques contenant des microplastiques, et que les états de l'Ohio, de New York et de la Californie étudient des projets de loi semblables;

ATTENDU QUE les entreprises de produits de soins personnels ou de produits nettoyants ont intérêt à vendre un produit uniforme à l'échelle du continent nord-américain et que si le Québec ajoute sa voix au débat, il pourrait ainsi devenir un leader en protection des eaux;

ATTENDU QUE certains manufacturiers se sont déjà engagés à cesser l'usage des microbilles de plastique, tels Colgate-Palmolive, Johnson & Johnson, L'Oréal et Proctor & Gamble, par exemple;

ATTENDU la pétition en ligne, sur le site de l'Assemblée nationale, parrainée par M^{me} Maryse Gaudreault, députée de Hull et vice-présidente de l'Assemblée nationale, invitant les Québécois à signer la pétition pour bannir les microbilles de plastique de nos produits cosmétiques;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'inviter les campivallensiens à signer la pétition en ligne;

DE transmettre cette résolution au gouvernement du Québec, et au gouvernement du Canada qui détient les pouvoirs d'interdire des substances (production, utilisation et importation), par l'intermédiaire de la liste des substances toxiques (*Loi canadienne sur la protection de l'environnement*) et de leur demander d'interdire l'utilisation de microbilles de plastique dans la fabrication des produits de soins personnels et produits nettoyants;

DE transmettre cette résolution à l'Alliance des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent et à la députée et vice-présidente de l'Assemblée nationale, M^{me} Maryse Gaudreault.

ADOPTÉ

2015-07-354 DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE FORMULÉE PAR LA FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DE LA MONTÉRÉGIE

VU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme Fondation du Centre jeunesse de la Montérégie, dossier CMQ-61848;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande, conformément à l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE convenir de se soumettre à la décision qui sera rendue par la Commission municipale du Québec à la suite de l'audition du dossier relatif à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme Fondation du Centre jeunesse de la Montérégie, dossier CMQ-61848.

ADOPTÉ

PÉRIODE QUESTIONS

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'information sur le point 5.2 de l'ordre du jour « Autorisations diverses à l'organisme Rodéo Valleyfield pour la tenue d'une sortie en mini-cortège », à l'effet de savoir s'il y aura un nouveau bâtiment de construit pour la tenue de cette activité.
- Demande du Comité du patrimoine des anciens quartiers afin de participer avec la municipalité à un projet de préservation de la « mémoire » des bâtiments de la caisse Sacré-Cœur et du centre Garneau.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2015-07-355 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

DE lever la séance ordinaire du 7 juillet 2015.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier